

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: PTFE-Spray LOS210**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit lubrifiant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
EURO-LOCK Vertriebs-GmbH
Nordweststraße 3
D - 59387 Ascheberg
Tel. (+49) 02593/958870
Fax (+49) 02593/9588729
info@euro-lock.de
www.euro-lock.de
- **Service chargé des renseignements:**
Tel. (+49) 02593/958870 E-Mail: info@euro-lock.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel. (+49) 02593/958870
Lundi à Jeudi 8:00 - 17:00 heures, Vendredi 8:00 - 13:00 heures

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aerosol 1 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
Aquatic Chronic 3 H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

-
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**



GHS02

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- **Conseils de prudence**
P102 *Tenir hors de portée des enfants.*
P210 *Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*
P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*
P251 *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*
P260 *Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.*
P410+P412 *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.*
P501 *Éliminer le contenu/récipient comme des déchets spéciaux.*
- **2.3 Autres dangers** Fumer des tabacs contaminés peu causer fièvre.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 1)

· **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	50-100%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas L, H280	10-25%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes. ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (<0,1% butadiene) ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%

· **Indications complémentaires**: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

· **Après inhalation**: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau**: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux**:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion**: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indications destinées au médecin:

Fumer des tabacs contaminés peu causer fièvre.

Fumer de tabac contaminé peut provoquer une fièvre des polymères.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Risque d'explosion par échauffement

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 2)

· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Laisser évaporer. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** 15 - 35°C, max. 50°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Usage commercial.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

106-97-8 butane

VME (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

75-28-5 isobutane (<0,1% butadiène)

TWA (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

67-63-0 propane-2-ol

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
--------------	--

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 3)

· **DNEL****64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, iso-alcane, cyclo-alcane.**

Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	699 mg/kg BW/ day (.)
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	699 mg/kg BW /day (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	773 mg/kg BW /day (.)
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	608 mg /m3 (.)
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	2.035 mg /m3 (.)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre ABEK-P2



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374 ;0,4 mm; perméation >480min)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** en cas de contamination des yeux: Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

· Forme:	Aérosol
· Couleur:	Blanchâtre
· Odeur:	Reconnaissable
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** nicht anwendbar

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 4)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44 °C Les données se rapportent au propellant
· Point d'éclair	-97 °C Rapportent au propellant
· Inflammabilité (solide, gaz):	Contient gaz liquéfié extrêmement inflammable
· Température d'inflammation:	365 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion a une temperature > 50°C. En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Pression (20°C)	3,5 - 5,5 bar
· Densité à 20 °C:	ca. 0,59 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	8,5 %
VOC (CE)	97,80 %
COV	97,80 %
Teneur en substances solides:	2,2 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres indications	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Risque d'explosion par échauffement >50°C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible.
- **10.4 Conditions à éviter**
Températures >50°C
Éviter les sources d'ignition de près (étincelles, flammes, feu).
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Risque de formation de produits pyrolysés fluoritiques toxiques
- **Indications complémentaires:** durée de stockage jusqu'à 24 mois.

FR
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

74-98-6 propane

Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
	LC50 /15 min	1.443 mg/l (rat)

64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes,cyclo-alcanes.

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)

75-28-5 isobutane (<0,1% butadiene)

Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire légère**
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes,cyclo-alcanes.

EC 50 / 48h	3 mg / l (daphnia)
LC 50 / 96 h	>13,4 mg / l (onc)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 6)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**
aérosols vides: recyclage
aérosols non-vides: à éliminer avec déchets spéciaux
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

- **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, inflammable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- **ADR**
- 
- **Classe** 2.1 Gaz.
- **Étiquette** 2.1
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 2.1
- **Label** 2.1
- 14.4 Groupe d'emballage
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- **Marine Pollutant:** Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- **Indice Kemler:** -

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 7)

· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· Remarques:	Quantité limitée Mentionner au document transport: mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe	Part en %
NK	8,5

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.04.2019

Révision: 29.04.2019

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 8)

· 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Press. Gas L: Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**